

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

### **2017-02-05 Vote du DOB-Service Assainissement Non Collectif**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

#### **Situation**

Le SPANC de la CCST est entré en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

## Bilan 2016

Le SPANC a réalisé :

- 13 certificats d'urbanisme,
- 27 permis de construire,
- 27 contrôles suite à travaux,
- 70 diagnostics d'installations existantes,
- 19 diagnostics suite à vente.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur les communes de la Suarcine et de la Vendeline.

25 pénalités ont été adressées pour obstacle mis à l'accomplissement des missions du SPANC (refus de contrôle).

En termes d'entretien des systèmes, 51 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2015 (38 vidanges).

## Objectifs 2017

L'année 2017 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Faverois, Delle, Joncherey, Beaucourt), et de Chavannes-les-Grands (suite à la révision du zonage début 2017).

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 24 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes.

La démarche de réhabilitation sur le plateau de Croix s'achève début 2017, elle aura permis la remise aux normes de 49 dispositifs sur 52.

## Dépenses 2017

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps). Une somme de 12 000 euros est affectée pour 2017.

Une somme de 15 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 300 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 1 700 euros est affectée pour les ANV, et de 2 700 euros en charges exceptionnelles.

## Recettes 2017

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2017 est de 80 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 15 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de systèmes d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un excédent de 31 400 euros est cumulé en fin de budget 2016.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 331 400 euros HT.

## Grande lignes du BP 2017 sur une année civile

Les grandes lignes du budget 2017 se ventilent de la manière suivante :

### En fonctionnement

#### En dépenses :

##### **Charges à caractère général**

- poste technicien	12 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	15 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	300 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	4 400 €

#### En recettes :

Aide Agence de l'eau réhabilitation	280 000 €
Recettes (paiement des contrôles)	5 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	15 000 €
Excédent 2016	31 400 €

**Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 331 400 euros.**

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

Reuser  
Levraut

ID: 090-249000241-20170309-2017\_02\_05-DE

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité ~~des membres présents,~~  
décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 13 MARS 2017

Le Président,

